

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUHL SÉANCE DU 5 JUIN 2026**

Sous la présidence de Monsieur Yves COQUELLE, Maire,

étaient présents :

Monsieur Alain ALLEMANN, Monsieur Rosario ANASTASI, Madame Adeline BODEIN, Monsieur Jean-Louis CORTI, Madame Christine FEDRY, Madame Clarisse FLEURET, Madame Christel FLORY, Madame Hyacinthe FRANCK, Madame Marianne LOEWERT, Monsieur Francis KOHLER, Monsieur Jean-Marie MARSEILLE, Monsieur Christian MUNDINGER, Monsieur Angelo RAUSEO, Monsieur Jacques SCHABAT, Monsieur Richard SCHIRCK, Madame Catherine SEBELE, Madame Christine WALOS.

Madame Lucie ANDOLFATTO donne procuration à Monsieur Angelo RAUSEO,
Monsieur Thiebaut AUREZ donne procuration à Madame Marianne LOEWERT,
Madame Graziella LANG donne procuration à Christel FLORY,
Madame Marilène PIZZULO donne procuration à Madame Hyacinthe FRANCK,
Monsieur Christian RISSER donne procuration à Monsieur Yves COQUELLE.

Secrétaire de séance : Madame Hyacinthe FRANCK assistée de Madame Emilie BOEGLIN-LUSTENBERGER, DGS.

Monsieur Yves Coquelle, Maire, ouvre la séance à 19h00, souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents, ainsi qu'à Madame Emilie Boeglin-Lustenberger, Directrice Générale des Services.

Il demande à Madame Emilie Boeglin-Lustenberger, DGS, d'effectuer l'appel des Conseillers présents.

Il déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE - DEL20260605-01

Il convient de soumettre, au vote du Conseil Municipal, la nomination d'un secrétaire de séance parmi ses membres.

Monsieur Yves Coquelle, Maire, propose au Conseil Municipal de désigner successivement les secrétaires de séance dans l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité dont 5 procurations

(T. AUREZ, L. ANDOLFATTO, G. LANG, M. PIZZULO, C. RISSER)

- de nommer Hyacinthe Franck, adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance,
- de nommer Madame Emilie Boeglin-Lustenberger, DGS, en tant que secrétaire auxiliaire.

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 5 procurations
(T. AUREZ, L. ANDOLFATTO, G. LANG, M. PIZZULO, C. RISSE)

- de fixer les redevances d'occupation du domaine public, à compter du 8 juin 2026, comme suit :

ACTIVITE	TARIFS 2024/2025	TARIFS au 01/05/2026	TARIFS au 08/06/2026
Commerces ambulants (camion de restauration, vente au déballage, vente de denrées alimentaires, camions outillages...)	15 €/jour	Avec électricité : 50 €/jour Sans électricité : 35 €/jour	Avec électricité : 25 €/jour Sans électricité : 20 €/jour
Terrasses	15 €/m2	15 €/m2	15 €/m2
Droit de place au Marché de Noël	30 € par week-end	Entreprises de métiers de bouche : 100 € par week-end Autres (associations, particuliers...) : 50€ par week-end	Entreprises de métiers de bouche : 100 € par week-end Autres (associations, particuliers...) : 50€ par week-end
Droit de place au Marché Hebdomadaire	2 € le mètre linéaire	2 € le mètre linéaire	2 € le mètre linéaire
Vente de sapins	50 € + 15 € si mise à disposition de barrière par les ateliers municipaux	50 € + 15 € si mise à disposition de barrière par les ateliers municipaux	50 € + 15 € si mise à disposition de barrière par les ateliers municipaux
Pose d'échafaudage/grue/matériels de chantier de toutes natures	Gratuit jusqu'à 1 mois ensuite 20 € par jour supplémentaire	Gratuit jusqu'à 1 mois ensuite 20 € par jour supplémentaire	Gratuit jusqu'à 1 mois ensuite 20 € par jour supplémentaire

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FC BUHL - DEL20260605-06

Madame Hyacinthe Franck, Adjointe, expose :

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer quant à l'octroi de subventions.

Le FC Buhl sollicite le versement d'une subvention communale dans le cadre de l'organisation d'un tournoi des seniors et U18 féminines s'étant déroulé à Capestang (Hérault) du 23 au 25 mai 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 300 € au FC Buhl afin de participer aux frais de déplacements et d'hébergements.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 5 procurations
(T. AUREZ, L. ANDOLFATTO, G. LANG, M. PIZZULO, C. RISSE)

- d'octroyer FC Buhl une subvention de 300€ pour l'organisation du tournoi susmentionné et d'autoriser le versement de ladite subvention dans le cadre du BP 2026.

7. MISE A JOUR DU REGLEMENT FIXANT LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION, DE STAGE ET DE FORMATION - DEL20260605-07

Monsieur Yves Coquelle, Maire, expose :

Par délibérations du 9 décembre 2020 (point n°13), du 29 mars 2023 (point n°10) et du 17 décembre 2025 (point n°9), le Conseil Municipal a défini les modalités de remboursement des frais de déplacements des agents et des élus, dans le cadre de leurs missions.

Dans ces deux cas, les conditions de remboursement des frais exposés, définies dans le règlement en annexe n°2, sont encadrées par une réglementation spécifique. Il y a lieu de mettre à jour ce règlement afin notamment de permettre le remboursement des frais de parking et de péage des agents lors de formation organisées par le CNFPT.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 5 procurations
(T. AUREZ, L. ANDOLFATTO, G. LANG, M. PIZZULO, C. RISSE)

- d'appliquer le principe du remboursement des frais de déplacement aux agents et aux élus dans les conditions fixées au règlement en annexe n°2,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et actes afférents à cette décision.

8. PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) - DEL20260605-08

Monsieur Yves Coquelle, Maire, expose :

Vu le Code du Patrimoine, notamment les articles L.621-30 et suivants relatifs aux abords des monuments historiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-19 et suivants relatifs aux périmètres délimités des abords ;

Vu le rapport de présentation du projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) ;

Vu la délibération du conseil municipal de Buhl du 5 mars 2025 (DEL20250402-11) ;

Lors du Conseil Municipal de la commune de Buhl du 5 mars 2025, les élus se sont prononcés favorablement pour la mise en place du projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Pour rappel, le PDA vise à remplacer le périmètre de protection de 500 mètres autour d'un monument historique par un périmètre plus adapté qui présente un intérêt patrimonial bâti et paysager permettant ainsi de recentrer l'action de l'architecte des bâtiments de France (ABF) sur les secteurs patrimoniaux d'une commune.

Toutefois, lors de cette séance, les PDA présentés en annexe comportaient des erreurs et/ou des oublis. En effet, les services de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) n'avaient pas adressé les bons plans. Il convient donc de modifier la précédente délibération et d'approuver les périmètres modifiés.

Les modifications sont les suivantes :

- Rectification du PDA de l'ancienne maison des commerçants au 130 rue Florival
- Ajout du PDA associé au Schaeferhof à Murbach et impactant la sortie de Buhl par la D40.2

Le PDA se rapportant au château du Hugstein n'est pas modifié.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet modificatif présenté.

Pour information, la procédure, après délibération de la commune, suivra le cheminement suivant :

- Juillet 2026, délibération en conseil de communauté (les PDA sont des servitudes d'utilité publiques, ils sont retranscrits dans les documents d'urbanisme. La CCRG étant compétente en urbanisme depuis 2018, elle pilote, en lien avec les communes concernées, la démarche des PDA auprès de l'UDAP),
- Automne 2026, enquête publique diligentée par le Préfet et financée par la CCRG,
- Hiver 2026/27, délibération de la commune sur le projet de PDA suite à l'enquête publique,
- Hiver 2026/27, délibération de la CCRG actant les avis des communes suite à l'enquête publique,
- Printemps 2027, arrêté du Préfet de Région validant les PDA.

Considérant que le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) a pour objet de protéger et de mettre en valeur les abords :

- Du château du Hugstein classé au titre des monuments historiques le 6 décembre 1898,
- L'ancienne maison de commerçant inscrite au titre des monuments historiques le 24 avril 1989,

- L'ancienne métairie de l'Abbaye de Murbach dite le Schaeferhof inscrite au titre des monuments historiques le 18 novembre 1993 ;

Considérant que le projet de PDA vient répondre aux enjeux de l'impact de la servitude autour de l'ancienne maison de commerçant au 130 rue Florival ;

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 5 procurations
(T. AUREZ, L. ANDOLFATTO, G. LANG, M. PIZZULO, C. RISSER)

- d'émettre un avis favorable au projet modifié de Périmètre Délimité des Abords (PDA) tel qu'il est annexé à la présente délibération (annexe n°3)
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour permettre la poursuite de la procédure.

9. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE - DEL20260605-09

Monsieur Yves Coquelle, Maire, expose :

Par délibérations du 1^{ER} avril 2026, le conseil municipal a donné au Maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le Conseil Municipal que les décisions suivantes ont été prises du 17 avril 2026 au 27 mai 2026.

- **CONVENTION DE LOCATION** (point n°4 de la délégation)

N° décision	Date location	Salle/ terrain	Destination	Tarif
D2026-15	2026-2031	Section 11 Parcelle 215	Mme Neff Romane à des fins de pâturage de chevaux	50€/an
D2026-27	6 mai 2026 + la veille	Cercle	CCRG Multi accueil Soultzmatt	150 €
D2026-28	31 mai 2026	Cercle	SCHREIBER Cleida	150 €
D2026-29	24 mai 2026	Cercle	STOLZ Emilie Julie	150 €
D2026-30	16 mai 2026	Gymnastique	D'Elsasser Band soirée carnaval	150 €
D2026-31	13 juin 2026	Cercle	MARMILLOT Bryan	150 €
D2026-33	19 juin 2026	Cercle	Crédit Mutuel réunion associations	0 €

- **DOMAINE CINERAIRE** (point n°7 de la délégation)
D2026-32 gestion cimetière

- **DROITS DE PRÉEMPTIONS** (point n°13 de la délégation)

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales		N° D.I.A.	Date décision
26 rue de l'Eglise	Maison (2 appartements)	11	270	358	22/04/2026
12 rue des Armagnacs	Maison	8	151+150	359	22/04/2026
47 rue de Murbach	Maison+Terrain	18	138+143	360	27/04/2026
13 rue St Jean	Appartement	10	262	361	06/05/2026
3 rue du Trotberg	Maison+Terrain	6	125	362	19/05/2026
2 rue de Murbach	Echanges combles > remise sous-sol	10	291+292+293	363	19/05/2026

10. COMMUNICATIONS DIVERSES - DEL20260605-10

Agenda :

Les 6 et 7 juin 2026 : Petit Montmartre

Le 13 juin 2026: Nuit du handicap

Le 19 juin 2026 : Fête de la musique

Le 5 juillet 2026 : Fête de la pasta fresca

Les 8, 15 et 22 juillet 2026 : Apéro Buhl

Monsieur Angelo Rauseo informe le conseil municipal de l'organisation d'une commission travaux d'ici quelques semaines.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h55.

Sous la présidence de Monsieur Yves COQUELLE, Maire,

étaient présents :

Monsieur Alain ALLEMANN, Monsieur Rosario ANASTASI, Madame Adeline BODEIN, Monsieur Jean-Louis CORTI, Madame Christine FEDRY, Madame Clarisse FLEURET, Madame Christel FLORY, Madame Hyacinthe FRANCK, Madame Marianne LOEWERT, Monsieur Francis KOHLER, Monsieur Jean-Marie MARSEILLE, Monsieur Christian MUNDINGER, Monsieur Angelo RAUSEO, Monsieur Jacques SCHABAT, Monsieur Richard SCHIRCK, Madame Catherine SEBELE, Madame Christine WALOS.

Madame Lucie ANDOLFATTO donne procuration à Monsieur Angelo RAUSEO,
Monsieur Thiebaut AUREZ donne procuration à Madame Marianne LOEWERT,
Madame Graziella LANG donne procuration à Christel FLORY,
Madame Marilène PIZZULO donne procuration à Madame Hyacinthe FRANCK,
Monsieur Christian RISSER donne procuration à Monsieur Yves COQUELLE.

Secrétaire de séance : Madame Hyacinthe FRANCK assisté de Madame Emilie BOEGLIN-LUSTENBERGER, DGS.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 22 avril 2026
3. Désignation des délégués aux élections sénatoriales
4. Convention « Fleurir le Florival »
5. Tarifs d'occupation du domaine public
6. Subvention exceptionnelle – FC Buhl
7. Mise à jour du règlement fixant les modalités de prise en charge des frais de mission, de stage et de formation
8. Périmètre délimité des abords (PDA)
9. Compte-rendu des décisions du Maire
10. Communications diverses

Nom et prénom	Qualité	Signature
COQUELLE Yves	Maire	
FRANCK Hyacinthe	Adjointe au Maire	